



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

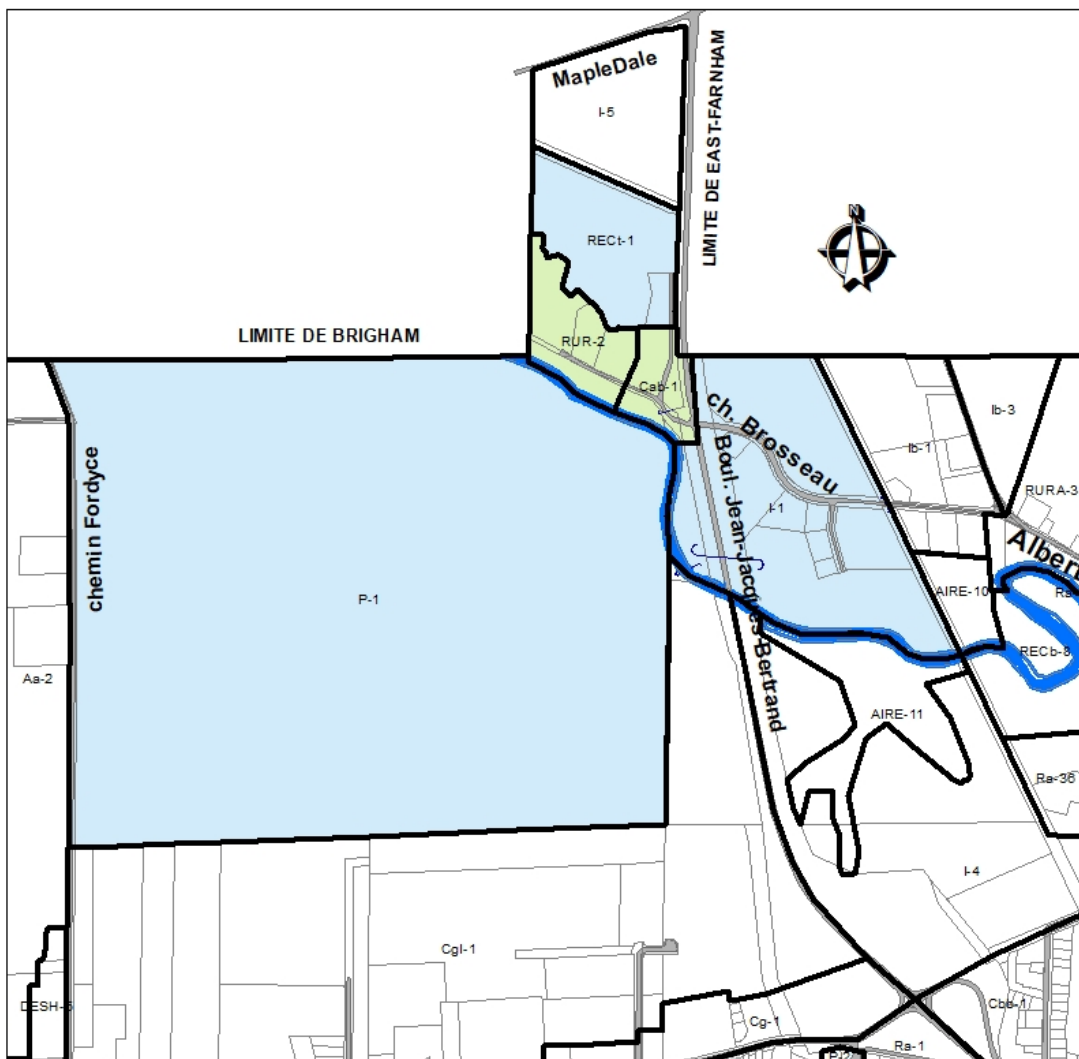
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1858-02-2018

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le **4 décembre 2018**, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté le projet de règlement numéro 1858-02-2018 relatif aux usages conditionnels 1858 afin de permettre la classification « services véhicules lourds – C42 » dont seul l'entretien des roulottes, motorisés et véhicules récréatifs seront autorisés dans les zones Cab-1 et RUR-2.

Ce projet de règlement a pour principaux objets :

- 1) De permettre la classification C42 - Services véhicules lourds;
- 2) De prévoir que seuls les établissements servant à l'entretien de roulottes et motorisés seront permis
- 3) D'interdire les opérations de mécaniques et débosselage

A) La zone concernée par les dispositions de l'article 1) est constituée des zones RUR-2 et Cab-1, et des zones contiguës RECT-1, I-1 et P-1 qui sont illustrées au croquis suivant :



Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le **mardi, 8 janvier 2019 à 19 h 00** dans la salle du conseil à l'hôtel de Ville de Cowansville située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement et les descriptions des zones concernées peuvent être consultés à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Donné à Cowansville, ce **19 décembre 2018**.

La greffière,
M^e Stéphanie Déraspe, OMA